

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 26 avril 2022, à la salle 212-213 du centre administratif situé au 157 rue Saint-Louis à Montmagny, de 19 h à 21 h 24, et à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames

Roxanne Béland

Tania Bolduc

Mélanie Desrosiers Marie-Andrée Gilbert

Caroline Jean Hayette Laouari Catherine Lemelin Ann O'Farrell Caroline Rouleau Brigitte Talbot

Messieurs

Jean-François Anctil

Richard Pierre

Sont absents:

Mme Nadine Demers

M. Karl-Anthony Turgeon

Administrateurs formant quorum

Sont également présents :

M. Jean-Marc Jean, directeur général

M. Pierre Coté, secrétaire général

M. Nicolas Turcotte, personnel d'encadrement sans droit de vote

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-22-04-26-01

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Talbot et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 26 avril 2022, à 19 h à la salle 212-213 du centre administratif situé au 157 rue Saint-Louis à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 11 AVRIL 2022
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

- 5.1- Dépôt de la déclaration de M. Richard Pierre, membre du conseil d'administration, en conformité avec l'article 4 et l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone
- 5.2- Politique de frais de déplacement
- 5.3- Politique culturelle
- 5.4- Dénonciation du commissaire à l'éthique
- 5.5- Prolongement possible de l'entente entre le protecteur de l'élève et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
- 5.6- Adjudication du contrat de construction pour le réaménagement du secrétariat et l'ajout de ventilation et de climatisation à l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier)
- 5.7- Adjudication du contrat de construction pour la mise aux normes intérieure de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny)
- 5.8- Adjudication du contrat pour la réfection du stationnement à l'école primaire Provencher (Saint-Anselme)
- 5.9- Adjudication du contrat pour la réfection du stationnement et de la cour de l'école primaire Plein-Soleil (La Durantaye)
- 5.10- Adjudication du contrat pour la modification du stationnement à l'école primaire de l'Éveil (Saint-Nérée)
- 5.11- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher (Saint-Anselme)
- 5.12- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole
- 5.13- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Marelle (Beaumont)
- 5.14- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien
- 5.15- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)
- 5.16- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)

6.- RAPPORT DES COMITÉS

- 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
- 6.2- Comité de vérification
- 6.3- Comité des ressources humaines
- 6.4- Comité consultatif du transport des élèves
- 7.- INFORMATIONS
- 8.- SUJETS DIVERS
- 9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 11 AVRIL 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procèsverbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CA-CSSCS-22-04-26-02

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Anctil et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du lundi 11 avril 2022;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique du lundi 11 avril 2022 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Dépôt de la déclaration de M. Richard Pierre, membre du conseil d'administration, en conformité avec l'article 4 et l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Conformément à l'article 45 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, la déclaration prévue à l'article 4 et la déclaration prévue à l'article 12 doivent être déposées devant le conseil d'administration.

Considérant l'absence de M. Richard Pierre lors de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 11 avril 2022, M. Pierre dépose, devant les membres du conseil d'administration, les déclarations prévues à l'article 4 ainsi qu'à l'article 12.

5.2- Politique de frais de déplacement

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, présente ce projet de politique.

Conformément à l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le membre siégeant à titre de membre du personnel doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur ses conditions de travail. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Tous les membres du personnel présents à la séance : Mme Roxanne Béland, Mme Marie-Andrée Gilbert, Mme Catherine Lemelin, Mme Caroline Rouleau, M. Pierre Côté, M. Jean-Marc Jean et M. Nicolas Turcotte se sont retirés de la séance le temps de la délibération et du vote en lien avec le projet de politique de frais de déplacement.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la Politique de frais de déplacement adoptée le 28 juin 2016;

ATTENDU la consultation tenue auprès des représentants du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud, du Syndicat des professionnels et du Syndicat soutien scolaire Bellimont;

CA-CSSCS-22-04-26-03

ATTENDU la consultation tenue auprès des membres du comité consultatif de gestion.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Hayette Laouari et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les membres du conseil d'administration procèdent à l'adoption de ce projet de *Politique de frais de déplacement* révisée;

QUE la version révisée de la *Politique de frais de déplacement* entre en vigueur, pour tous les employés, à compter du 1^{er} mai 2022;

QUE la résolution CC-16-06-28-12 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.3- Politique culturelle

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'importance de la dimension culturelle au sein du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU les orientations ministérielles en lien avec la culture à l'école;

ATTENDU la politique culturelle actuelle adoptée le 21 juin 2011;

ATTENDU la nécessité d'actualiser certaines composantes de la *Politique* culturelle actuelle;

ATTENDU le travail réalisé en ce sens par les membres du comité culturel;

ATTENDU la consultation tenue auprès des membres du comité de parents;

ATTENDU la consultation tenue auprès des membres du comité consultatif de gestion.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les membres du conseil d'administration procèdent à l'adoption de ce projet de *Politique culturelle* révisée;

QUE la version révisée de la *Politique culturelle* entre en vigueur le jour de son adoption;

QUE la résolution *CC-11-06-21-04* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

QUE la *Politique culturelle* fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

5.4- Dénonciation du commissaire à l'éthique

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'arrêté numéro 2022-001 du ministre de l'Éducation en date du 21 janvier 2022;

ATTENDU le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone publié dans la Gazette officielle le 23 février 2022 qui entre en vigueur le 10 mars 2022;

ATTENDU la nomination du commissaire à l'éthique par la résolution CC-19-08-27-05;

ATTENDU que la nomination est reconduite annuellement, à moins qu'elle ne soit dénoncée soixante (60) jours avant le 1er juillet de l'année scolaire en cours.

CA-CSSCS-22-04-26-05

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les membres du conseil d'administration procèdent sans délai à la dénonciation de la nomination de monsieur Guy Robitaille en tant que commissaire à l'éthique du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud au 30 juin 2022;

QUE les membres du conseil d'administration procèdent à une nomination temporaire de monsieur Guy Robitaille en tant que commissaire à l'éthique du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud en conformité avec l'article 43 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie soit constitué, et ce, au plus tard le 10 septembre 2022.

Adopté.-

Prolongement possible de l'entente entre le protecteur de l'élève et le 5.5-Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique stipulant l'obligation pour les centres de services scolaires de procéder à l'engagement d'un protecteur de l'élève;

ATTENDU que le protecteur de l'élève est désigné après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU le projet de Loi no 9 *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

ATTENDU les délais possibles pour l'adoption de cette loi ainsi que pour sa mise en œuvre;

ATTENDU le travail effectué par l'actuel titulaire du poste de protecteur de l'élève depuis son entrée en fonction;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité de parents lors de la consultation tenue le 14 mars 2022 ainsi que la consultation effectuée auprès du comité de gouvernance et d'éthique le 15 mars 2022 quant à la possibilité de prolongement du mandat de l'actuel titulaire du poste de protecteur de l'élève.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Anctil et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud prolongent le mandat de M. Guy Robitaille, à titre de protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, jusqu'à la nomination du protecteur régional et du protecteur national pour une période ne dépassant pas le 30 juin 2023;

QUE le directeur général, monsieur Jean-Marc Jean, soit mandaté pour signer l'entente de service avec le protecteur de l'élève.

Adopté.-

5.6- Adjudication du contrat de construction pour le projet le réaménagement du secrétariat et l'ajout de ventilation et de climatisation à l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 4 mars 2022 pour le projet MB122-211 concernant les travaux de réaménagement du secrétariat et l'ajout de ventilation et de climatisation à l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier);

ATTENDU QUE la soumission a été reçue et ouverte publiquement le 31 mars 2022 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Cuatro Architecture recommandant l'octroi du contrat à Construction Gérard Vachon et Fils inc. ayant déposé la seule soumission conforme au montant de 717 553,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50620 *Maintien de bâtiment* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2021-2022.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Talbot et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat pour les travaux de réaménagement du secrétariat et l'ajout de ventilation et climatisation à l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Gérard Vachon et Fils inc. pour un montant de 717 553,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.7- <u>Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise aux normes intérieure de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 7 mars 2022 pour le projet MB143-211 concernant les travaux de mise aux normes intérieure de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny);

ATTENDU QUE la soumission a été reçue et ouverte publiquement le 12 avril 2022 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Cuatro Architecture recommandant l'octroi du contrat à Construction Marcel Charest et Fils ayant déposé une soumission conforme au montant de 3 349 700,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 *Maintien de bâtiment* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2021-2022.

CA-CSSCS-22-04-26-08

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Desrosiers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat pour les travaux de mise aux normes intérieure de l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Marcel Charest et Fils pour un montant de 3 349 700,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.8- <u>Adjudication du contrat pour la réfection du stationnement à l'école primaire Provencher (Saint-Anselme)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 25 mars 2022 pour le projet MB110-201 concernant les travaux de réfection du stationnement à l'école primaire Provencher (Saint-Anselme);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 avril 2022 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme WSP Canada inc. recommandant l'octroi du contrat à Gilles Audet Excavation Inc. ayant déposé sa soumission conforme au montant de 486 758,90 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 *Maintien de bâtiment* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2020-2021.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux de réfection du stationnement à l'école primaire Provencher (Saint-Anselme) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gilles Audet Excavation Inc. pour un montant de 486 758,90 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.9- Adjudication du contrat pour la réfection du stationnement et de la cour de l'école Plein-Soleil (La Durantaye)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 24 mars 2022 pour le projet MB123-211 concernant les travaux de réfection du stationnement et de la cour de l'école primaire Plein-Soleil (La Durantaye);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 avril 2022 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme EQIP Solutions Experts Conseils inc. recommandant l'octroi du contrat à Les Entreprises JRMorin Inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 301 893,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 *Maintien de bâtiment* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2021-2022.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat pour les travaux de réfection du stationnement et de la cour de l'école primaire Plein-Soleil (La Durantaye) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises JRMorin inc. pour un montant de 301 893,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.10- Adjudication du contrat pour la modification du stationnement à l'école primaire de l'Éveil (Saint-Nérée)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 14 mars 2022 pour le projet MB136-211 concernant les travaux de modification du stationnement à l'école primaire de l'Éveil (Saint-Nérée);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 avril 2022 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme LGT inc. recommandant l'octroi du contrat à Les Entreprises JRMorin Inc. ayant déposé une soumission conforme au montant de 257 145,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 *Maintien de bâtiment* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2021-2022.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Anctil et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat pour les travaux de modification du stationnement à l'école primaire de l'Éveil (Saint-Nérée) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises JRMorin Inc. pour un montant de 257 145,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

CA-CSSCS-22-04-26-10

5.11- <u>Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire</u> Provencher (Saint-Anselme)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public n° ES-2022-110 qui a été publié le 4 mars 2022 pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher (Saint-Anselme) pour la période du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 14 avril 2022. Trois entreprises ont déposé une soumission conforme. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprise	Grand total
Service d'entretien Bérubé	305 857,15 \$
Service KVP	413 415,84 \$
Service sanitaire Frontenac	444 264,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Service d'entretien Bérubé ayant déposé une soumission conforme au montant de 305 857,15 \$ (avant taxes).

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école primaire Provencher (Saint-Anselme) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service d'entretien Bérubé pour un montant de 305 857,15 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

5.12- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public n° ES-2022-216 qui a été publié le 4 mars 2022 pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole (Saint-Anselme) pour la période du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte le 14 avril 2022 et qu'une seule entreprise a déposé une soumission conforme;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la soumission reçue, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Maintenance EUREKA ayant déposé une soumission conforme au montant de 763 830,00 \$ (avant taxes).

En conséquence, **IL EST PROPOS**É par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole (Saint-Anselme) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maintenance EUREKA pour un montant de 763 830,00 (avant taxes);

CA-CSSCS-22-04-26-12

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

5.13- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Marelle (Beaumont)

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public n° ES-2022-120 qui a été publié le 18 mars 2022 pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de la Marelle (Beaumont) pour la période du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte le 22 avril 2022 et qu'une seule entreprise a déposé une soumission conforme;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la soumission reçue, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Maintenance EUREKA ayant déposé une soumission conforme au montant de 236 002,50 \$ (avant taxes).

CA-CSSCS-22-04-26-14

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école primaire de la Marelle (Beaumont) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maintenance EUREKA pour un montant de 236 002,50 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

5.14- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public n° ES-2022-237 qui a été publié le 4 mars 2022 pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien pour la période du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte le 22 avril 2022 et qu'une seule entreprise a déposé une soumission conforme;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la soumission reçue, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Service sanitaire Frontenac ayant déposé une soumission conforme au montant de 437 526,00 \$ (ayant taxes).

CA-CSSCS-22-04-26-15

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service sanitaire Frontenac pour un montant de 437 526,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

5.15- <u>Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire</u> <u>Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)</u>

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public n° ES-2022-148 qui a été publié le 11 mars 2022 pour l'entretien sanitaire de l'école primaire Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace), pour la période du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 22 avril 2022. Deux entreprises ont déposé une soumission conforme. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprise	Grand total
Service KVP	249 165,00 \$
Service sanitaire Frontenac	292 152,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Service KVP ayant déposé une soumission conforme au montant de 249 165,00 \$ (avant taxes).

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Rouleau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école primaire Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service KVP pour un montant de 249 165,00 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

5.16- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public n° ES-2022-277 qui a été publié le 4 mars 2022 pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile) pour la période du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le **14** avril 2022. Trois entreprises ont déposé une soumission conforme. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprise	Grand total
GDI Services	417 858,30 \$
Service KVP	411 099,20 \$
Maintenance Eureka	472 374,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Service KVP ayant déposé une soumission conforme au montant de 411 099,20 \$ (avant taxes).

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service KVP pour un montant de 411 099,20 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

CA-CSSCS-22-04-26-16

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil, président du comité, présente les travaux réalisés lors de la rencontre du 5 avril 2022. Cette rencontre était destinée à la préparation de la présentation du nouveau *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* aux membres du conseil d'administration prévue le 11 avril 2022. Quelques dossiers sont toujours en cours dont le sondage sur l'efficacité du conseil d'administration, l'intelligence collective, le programme d'accueil des nouveaux membres ainsi que le suivi de la formation des membres du conseil d'administration.

6.2- Comité de vérification

Mme Caroline Jean, présidente du comité, présente les travaux réalisés lors de la rencontre du 13 avril dernier. Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, a présenté les changements apportés au projet de politique de répartition des ressources. Ce projet de politique sera présenté lors de la prochaine séance du conseil d'administration. Les membres du comité de vérification ont aussi pu prendre connaissance des modèles de répartition des allocations aux établissements.

6.1- Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers, présidente du comité, présente les travaux réalisés lors de la dernière rencontre. Les membres du comité ont travaillé sur deux projets en développement, soit le profil de compétences des directions d'établissement ainsi que sur le projet de grille d'évaluation de la direction générale. Ce dernier document est présenté aux membres du conseil d'administration. Les membres sont invités à faire parvenir leurs commentaires au plus tard le vendredi 29 avril 2022, à 17 h.

6.1- Comité consultatif du transport

La prochaine rencontre est prévue le 7 juin 2022.

7.- INFORMATIONS

8.- SUJETS DIVERS

Aucun sujet.

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-22-04-26-18

Il EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 21 h 24.

Mme Hayette Laouari, présidente

M. Pierre Côté, secrétaire général